



Atelier n°2 : Recrutement et compensation du handicap

Comment accompagner les employeurs sur le recrutement de personnes en situation de handicap : quels acteurs et quelles aides mobiliser ?



Cycle d'ateliers à destination des conseillers des SARH franciliens

Mardi 10 mai 2022 (10h30-12h)

Nous vous remercions par avance de :



- Vous identifier (Nom et structure)
- Activer votre caméra (si possible) pour plus de convivialité
- Couper vos micros lorsque vous n'avez pas la parole
- Poser vos questions via l'onglet « Converser » ou « Réactions – Lever la main »





Objectifs de l'atelier

- Vous transmettre des informations clés sur **le handicap, les principales situations de handicap, et les obligations des employeurs (OETH)**
- Vous présenter **les acteurs du service public de l'emploi**, interlocuteurs des employeurs pour le recrutement de TH
- Partager des informations pratiques sur **les aides au recrutement et à la compensation du handicap**



Programme du cycle d'ateliers d'information

Atelier 1 : OETH et diagnostic handicap en entreprise disponible en replay sur le site internet du PRITH Ile de France

<https://www.prithidf.org/la-mobilisation-des-employeurs>

Atelier 2 : Recrutement et compensation du handicap

Atelier 3 : le 21 juin 2022 de 10h30 à 12h en visio-conférence : **Maintien dans l'emploi et gestion des inaptitudes**

1/ Handicap, travailleurs handicapés, obligation d'emploi, DSN, ... de quoi parle-t-on ?

Intervenant :



agefiph

Stéphanie BERGEROT
Chargée d'Etudes et de Développement
Délégation Régionale Agefiph Île-de-France

Email : s-bergerot@agefiph.asso.fr



L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)

Depuis 1987 jusqu'en 2020, seuls les établissements de 20 salariés et plus devaient répondre à l'Obligation d'Emploi de 6% de personnes handicapées, et établir chaque année, une Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)

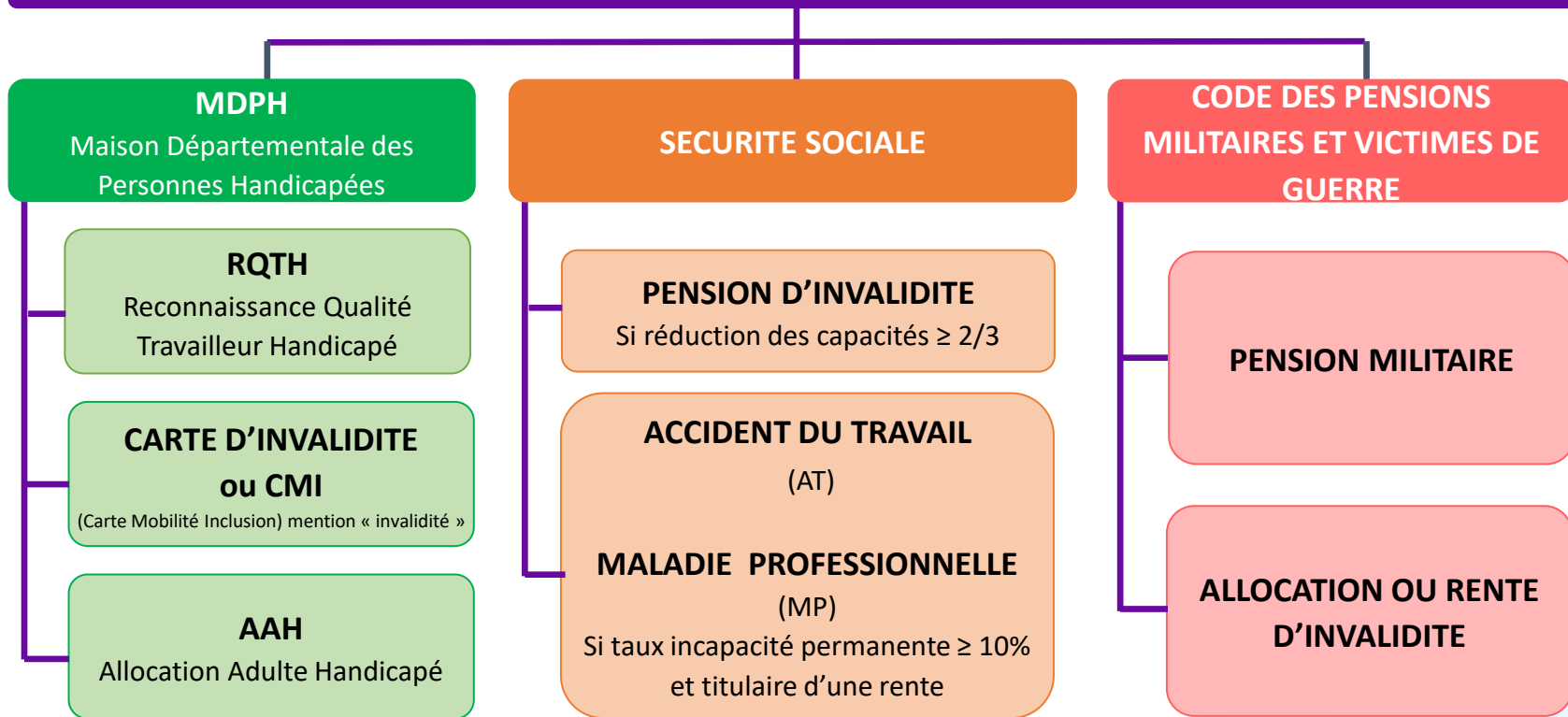
- Depuis le 01/01/20**
- **Toutes les entreprises, quelque soit leur taille, déclarent mensuellement les salariés en situation de handicap qu'elles emploient en DSN**
 - **Seules les entreprises de plus de 20 salariés versent une contribution financière si leur taux d'emploi est inférieur à 6%**

L'emploi direct permet de répondre à l'OETH :

S'intègre dans l'effectif BOETH, tout type de contrat sans exception, dont les stagiaires et les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), les contrats d'alternance, les contrats aidés, intérimaires, mes salariés mis à disposition par des groupements d'employeurs et les services civiques.

Ceux-ci seront comptabilisés en moyenne annuelle dans la DOETH

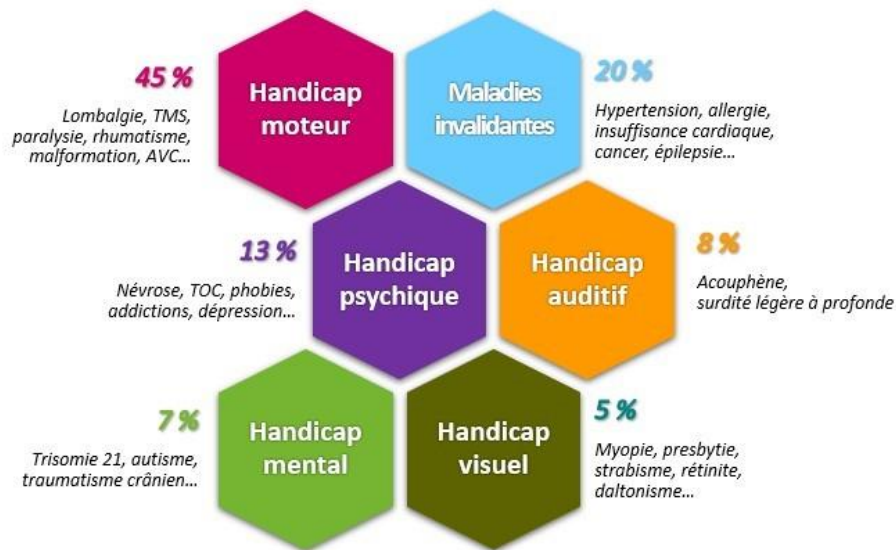
LES TITRES DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI ET LES ORGANISMES QUI LES DELIVRENT



Handicap & les principales situations de handicap

« Est considéré comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques ».

Article L.5213-1 du code du travail



80% des handicaps sont invisibles

Lors d'un recrutement on apprécie la situation de handicap au regard du poste et des recommandations, restrictions d'aptitudes et des préconisation d'aménagements de poste qui pourront être émises par le Médecin du Travail

Quelques bonnes raisons de recruter un travailleur handicapé ?



2/ Les acteurs du service public de l'emploi (SPE) mobilisables par les employeurs dans le cadre du recrutement de TH

Intervenants :



Hubert de VAUBLANC
Chargé d' Etudes Partenariales DR IDF
Hubert.de-vaublanc@pole-emploi.fr



Françoise Bidgrain
Responsable de projets Cap emploi 75, 92, 93
f.bidgrain@capemploi75.org



Tatiana Ayme
Déléguée générale Adjointe ARML
t.ayme@arml-idf.org





L'accompagnement par Pôle emploi – Cap emploi



- *Enquête BMO en IDF fait apparaitre 535 000 besoins en recrutements + 12% par rapport à 2021*
- *Environnement 2022 : baisse du chômage en IDF – 2,4% sur un trimestre*
- *Environ PH : 60 000 personnes en situation de handicap inscrites à Pôle emploi sur 972 900 en IDF soit 6 %*

Recruter une personne en situation de handicap : prise en compte du besoin de compensation en lien avec la diversité des handicaps par rapport aux postes – anticiper les recrutements est un gage de réussite !

- ***Rapprochement Pôle emploi Cap emploi***
 - *Projet initié été 2019 – augmenter l'emploi des PH et optimiser la réponse aux besoins de recrutement des employeurs*
 - *En IDF, le déploiement du projet sera achevé en juin 2022 : constitution de TEAM Handicap dans chaque agence*

Je suis employeur et souhaite recruter un PH :

Qui contacter ?

- *Pôle emploi : Contact conseiller via compte utilisateur ou 39 95 si première coopération ou directement conseiller*
- *Cap emploi : 1 correspondant par département – mise en lien par f.bidgrain@capemploi75.org*

Quelle collaboration entre Pôle emploi / Cap emploi ?

- *Assurance d'une coopération commune : recherche de candidats (même bases de données, sollicitations commune des partenaires, propositions d'évènements pour faire connaître l'offre d'emploi, propositions d'adaptation des profils aux postes, ...*

Quelle organisation concrète entre Pôle emploi et Cap emploi ?

- *Présence des conseillers Cap emploi dans nos agences deux jours semaine*
- *Réception des DE PH dans les lieux communs mais possibilités d'organiser des manifestations de recrutement aux Cap emploi*
- *Mise en commun de tous les services des deux réseaux pour favoriser le recrutement*

Quelles conditions pour être accompagné ?

- *Les entreprises doivent contacter Pôle emploi / Cap emploi*
- *Demander aux entreprises à être accompagnées pour recruter des personnes en situation de handicap*
- *Proposition de service selon les besoins, le secteur, les métiers, la localisation, le poste ...*

A partir de Pôle emploi.fr /onglet « entreprise », bouquet de services disponibles selon les besoins :

- **Améliorer la visibilité de l'entreprise : besoins d'attirer des candidats : PME peu connue / secteur en tension ...**
 - *Créer page internet, participer à des événements, # Tous mobilisés, immersions, ...*
- **Recruter des candidats**
 - *Publier une Offre avec l'aide d'un conseiller Pôle emploi / Cap emploi*
 - *Proposition par Pôle emploi / Cap emploi de candidats : promotion de profil*
 - *Présélection des candidatures par les conseillers*
 - *Salon en ligne dédié PH sur un territoire, un secteur ...*



L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par une Mission Locale

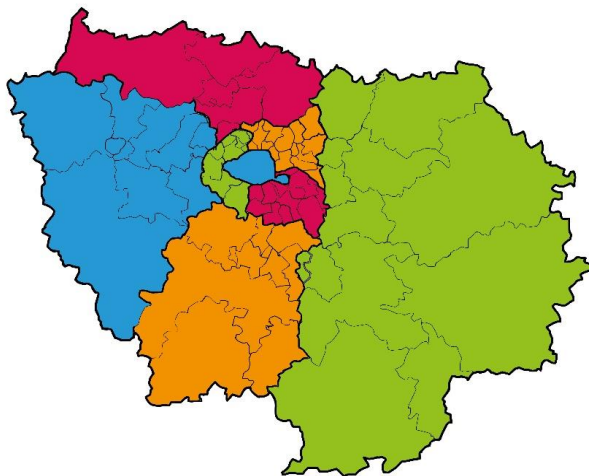


Le réseau des Missions Locales...

Déléataire de **service public**

Les jeunes de **16 à 25 ans**

Insertion **sociale & professionnelle**



68 missions locales en IDF

171 points d'accueil

Plus de **1300** conseillers

182 000 jeunes accompagnés en 2021 dont **72 000** premier accueils et près de **5 %** des jeunes en situation de handicap

Accompagnement **globale**
Accompagnement **personnalisé**
Accompagnement **intensif**
Accompagnement **territorialisé**



Accompagnement vers

l'Autonomie

- ➔ **Un référent Handicap** dans les Missions Locales.
- ➔ Une personne ressource, experte de l'insertion professionnelle des jeunes et qui vont servir d'**appui** à la mise en place d'un accompagnement dédié aux jeunes en situation de handicap.
- ➔ Les Référents handicap travaillent de concert avec les **acteurs de l'écosystème du handicap** et notamment l'AGEFIPH, les Cap Emploi, les MDPH mais aussi avec les **acteurs économiques** que sont les employeurs publics et privés au travers de réalisation **d'actions** concrètes favorisant leurs recrutements, la valorisation de leurs métiers et leur engagement RSE (duoday, visite d'entreprise, découverte métier, forum d'emploi, PMSMP, contrat d'apprentissage, service civique, contrat engagement jeunes, parrainage...)

Vidéo témoignage :

*Parcours de **Tristan Masset** accompagné par la mission locale Marnes aux Bois*

3/ Quelles mesures pour recruter : aides et prestations au contrat et à la compensation

Intervenants :



CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Françoise Bidgrain
Responsable de projets Cap emploi 75, 92, 93
f.bidgrain@capemploi75.org



 **agefiph**

Yasmina N'SAR
Chargée d'Etudes et de Développement
Délégation Régionale Agefiph Île-de-France
y-nsar@agefiph.asso.fr



Immersion en entreprise, dispositif de droit commun qui a 3 objectifs :

- 1. Faire découvrir un métier, une entreprise à un candidat**
- 2. Confirmer un choix de formation**
- 3. Tester un candidat avant embauche**

Procédure : <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/accueil-etablissement> ou les conseillers

POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle

- Formation courte préalable à une embauche pour adapter le candidat au poste de travail (logiciel, procédure, outils,)**
- CDI ou CDD + 6 mois ou contrats en alternance**
- OF interne ou externe : 400 h maximum**
- Aide financière allouée par Pôle emploi au cas par cas**

Ouverts à tous les employeurs : liste des principales aides à la formation, au recrutement, au maintien et au développement de l'emploi

<https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/touteslesaides#anchor-top>

Simulateur des aides <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-4>

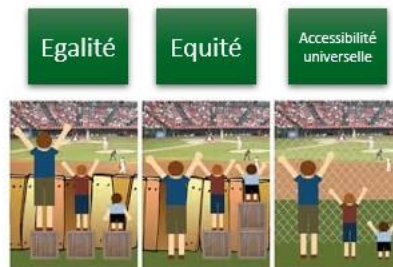
Attention aide exceptionnelle aux apprentis : 5 000 € jusqu'au 30 juin

Les aides à la compensation du handicap

La plupart des situation de handicap ne nécessitent aucune adaptation mais lorsque c'est nécessaire, des solutions de compensation existent et les employeurs sont accompagnés pour les mettre en place

- **Qu'est-ce que la notion de compensation ?**

- **Les solutions de compensation**



**En + du
« droit commun »**

**Adaptation
handicap/emploi**

**Sécurisation
des parcours
professionnels**

Exemples d'aides, prestation et leur mobilisation temporelle



Aide à l'alternance revalorisée

- Cette aide concerne les employeurs. Elle vise à **encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.**
- **Cumulable** avec les autres aides de l'Agefiph et d'Etat ou Régions.
- Son **montant maximum est de 5 000 €**. Il est **proratisé** en fonction de la durée du contrat.
- Contrat de 6 mois au minimum, et avec au moins 24 heures de travail hebdomadaire.
- La demande d'aide est faite par l'entreprise dans les 6 mois suivant le recrutement. Un dossier de demande d'intervention Agefiph est adressé à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'employeur.

Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées

- Cette aide permet aux employeurs de **financer les besoins pour sécuriser la prise de fonction ou l'évolution professionnelle d'un salarié handicapé** : accompagnement individualisé (tutorat, coaching, temps d'encadrement dédié), programme de formation au handicap du collectif de travail...
- Son **montant maximum est de 3 000 €**. Elle est **prescrite** par un conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale, ou par l'Agefiph.
- Peut en bénéficier tout employeur d'une personne handicapée en CDI ou CDD de six mois et plus.
- L'aide est **accordée sur la base d'un plan d'action** précisant les mesures que l'employeur met en place : l'accompagnement du manager à la prise en compte du handicap, un programme de sensibilisation et/ou de formation au handicap du collectif de travail...

Les solutions de compensation





Conseil et accompagnement
d'entreprises sur l'emploi des
personnes handicapées

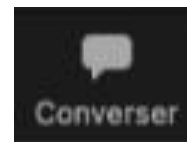
METODIA
Offre de service de l'Agefiph

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-02/Metodia%20Mars%202022.pdf>

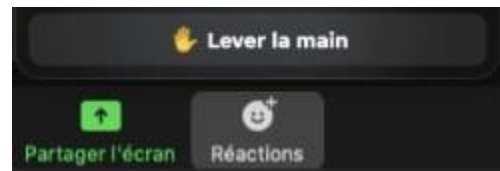


Questions/réponses

- Via le chat => onglet « *Converser* »



- Via l'onglet « Réactions »



Pour un employeur, recruter un travailleur en situation de handicap, c'est...

... C'est avant tout, recruter **des compétences**

La possibilité de **mobiliser des acteurs** pour accompagner les travailleurs et les employeurs

C'est être accompagné pour trouver des solutions de **compensations**

C'est avoir accès à des **aides financières au recrutement et à l'adaptation de poste**

... Un atout pour l'entreprise: contribuer à **satisfaire à l'OETH pour les employeurs de + 20 salariés** et contribuer à **la diversité au sein de l'entreprise**

Pour aller plus loin...



Des personnes ressources

- Contacts **Agefiph**: entreprises.ile-de-france@agefiph.asso.fr
- Annuaire **Cap emploi IdF**: https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/cap_emploi
- **3995** : ligne directe pour les entreprises qui utilisent les services **Pôle emploi** pour la 1ere fois
- Annuaire des **Missions locales** : <https://arml-idf.org/annuaire-des-missions-locales/>
- Catalogue des interventions du **FIPHFP**: <http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>

Des supports d'information

- Le guide de l'offre de service et des aides financières : <https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-02/Metodia%20Mars%202022.pdf>
- Comment solliciter les aides financières de l'Agefiph ? <https://www.agefiph.fr/Entreprise/Vos-obligations-et-demarches/Comment-solliciter-les-aides-de-l-Agefiph>
- **Guide pratique destiné aux entreprises et aux CFA** : <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/article/plan-de-relance-de-l-apprentissage-guide-pratique-pour-les-cfa>

Nous vous remercions pour votre intérêt !

Votre avis et idées nous intéressent !

Merci par avance de compléter le questionnaire de satisfaction

Lien dans le chat : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe_-

[OHjWkBpuHteeu9klO9NsT_Oi7JXlWoO5ySqEBaEsLkqpg/viewform?usp=sf_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe_-OHjWkBpuHteeu9klO9NsT_Oi7JXlWoO5ySqEBaEsLkqpg/viewform?usp=sf_link)



PRATH
île-de-france

Atelier à destination des conseillers des SARH franciliens

« Maintien dans l'emploi et gestion des inaptitudes »

21 juin 2022 de 10h30 à 12h

Inscriptions à venir

